

# APPEL A PARTICIPATION

## Dispositif des Tandems Solidaires

Année scolaire 2024-2025

### PREAMBULE

L'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) « a pour finalité de favoriser la construction d'un monde juste, solidaire et durable en incitant chacun à s'informer, à comprendre et à agir pour le changement. \* ».

[\\*Publication – Argumentaire commun du groupe de concertation sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale](#)

Les établissements scolaires, depuis les circulaires n°34 du 8 octobre 2009 et n°186 du 24 octobre 2011 parues au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, sont encouragés à développer des projets relatifs à l'éducation au développement et à la solidarité internationale. La circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 a renforcé cette dynamique en développant un parcours citoyen des élèves, de la maternelle au lycée.

Par ailleurs, le secteur de la coopération internationale est extrêmement dynamique dans la région des Pays de la Loire, qui est le siège de nombreuses associations engagées dans des actions de solidarité à l'international et de sensibilisation aux grands enjeux mondiaux sur le territoire régional. De par leur nombre et leur expertise sur les sujets de développement durable à l'international, elles sont de véritables ressources au service de l'engagement citoyen et solidaire mondial des élèves.

Le réseau régional multi-acteurs (RRMA) Pays de la Loire Coopération Internationale fédère les acteurs ligériens engagés dans des actions de coopération internationale. Il a pour objet de renforcer l'impact et la qualité des actions menées localement ou à l'international et de faciliter l'ouverture au monde des habitants des Pays de la Loire.

Depuis 2020, Pays de La Loire Coopération Internationale s'est associé à l'ensemble des autres RRMA pour la construction du programme interrégional [RECITAL ODD](#) (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), qui est financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et porté par la CIRMA (Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs) pour une première phase de janvier 2020 à décembre 2021. Une deuxième phase est mise en œuvre de janvier 2022 à décembre 2024. Une troisième phase est en cours de dépôt pour les années 2025 à 2027.

## LES TANDEMS SOLIDAIRES

Les Tandems Solidaires constituent un dispositif qui permet d'établir pendant une année académique un partenariat durable entre **une association et un établissement d'enseignement** au service des élèves. L'objectif du dispositif est **d'encourager des jeunes à s'ouvrir sur le monde, de les sensibiliser aux grands enjeux mondiaux du développement, de leur permettre d'appréhender l'interculturalité et de favoriser leur engagement citoyen et solidaire.**

De nombreuses initiatives existent déjà entre des établissements d'enseignement et des associations. Il s'agit, avec le dispositif des Tandems Solidaires, de les conforter et d'accompagner les nouvelles initiatives par la mise en réseau d'acteurs.

Le dispositif des Tandems Solidaires est une initiative des réseaux régionaux multi-acteurs. En région des Pays de la Loire, il est coordonné par un comité de pilotage composé d'acteurs de l'éducation (Rectorat de Nantes-DAREIC, Enseignement catholique de Loire Atlantique, DRAAF, CNEAP), de représentants de collectifs associatifs (Inter CASI et COSIM), de collectivités territoriales (Région Pays de la Loire) et d'acteurs économiques (CRESS des Pays de la Loire)

## FONCTIONNEMENT

Une association et un établissement scolaire qui s'engagent dans une démarche de partenariat peuvent se constituer en binôme et bénéficier de l'appui technique offert par le dispositif des Tandems Solidaires.

Le binôme est constitué d'un groupe d'élèves/apprentis avec un enseignant référent et d'une association des Pays de la Loire.

Chaque binôme constitué met en œuvre un minimum de trois actions, dans une logique de co-construction, durant une année académique, pendant laquelle il peut se faire accompagner par le réseau Pays de La Loire Coopération Internationale.

**Le dispositif lui permet de bénéficier d'un parcours d'accompagnement avec :**

- Un temps d'échange collectif en amont du dépôt pour aider à la compréhension du dispositif et la définition d'un projet d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- D'un appui à la mise en réseau pour identifier un binôme.
- De rdvs individualisés pour aider à la formulation du projet et à la recherche de co-financements
- D'une labellisation « Tandems Solidaires »
- D'une formation dédiée au renforcement des compétences pour développer des actions d'ECSI et à la découverte d'outils pédagogiques,
- D'un suivi individualisé de son projet tout au long de l'année
- D'une réunion mi parcours pour échanger entre pairs et faire remonter les réussites et les difficultés et être accompagné dans son projet.

- D'une valorisation de son projet à travers la diffusion de différents outils de communication (ex : cartographie des projets, articles, capsules vidéo)
- De la mise en place de temps d'échanges, de rencontres et de restitution avec d'autres binômes

**Pour les projets qui ne pourront pas bénéficier des financements régionaux ou nationaux, qui engendrent des investissements spécifiques à l'action et qui répondent à un ou plusieurs des critères ci-dessous, ces projets pourront bénéficier d'un coup de pouce de 500 € maximum.**

Les critères spécifiques sont les suivants :

- Les projets menés dans des établissements situés en zone rurale<sup>i</sup> ou dans les quartiers prioritaires de la ville<sup>ii</sup> (QPV)
- Les projets portés par des nouvelles structures n'ayant pas encore émergé au dispositif des Tandems Solidaires

Les Tandems solidaires s'organisent tout au long de l'année scolaire :

- Le **mercredi 19 juin 2024**, 14h-16h : réunion d'échanges collectifs en visio-conférence pour aider à la compréhension du dispositif et la définition d'un projet d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale. Inscription en cliquant sur ce lien
- Pour le **18 octobre 2024** : Date limite de dépôt du dossier de candidature par le binôme.
- **Le 8 novembre 2024** : Réunion du comité de pilotage pour sélectionner les Tandems Solidaires pour l'année scolaire 2024-2025. Une attention particulière sera portée à une parité, tant dans les départements représentés que dans la répartition par niveaux scolaires.
- Les **mercredi 20 et 27 novembre après midi** : une demi-journée de formation sera obligatoire pour tous les nouveaux Tandems Solidaires. Ces formations réuniront en 2 temps les binômes par regroupement de département. (ex : 1 demie journée pour les tandems des départements 44 et 85 et l'autre demie journée pour les tandems des départements 53, 72 et 49). **La formation sera gratuite, les frais de déplacement seront pris en charge par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale** (co-voiturage souhaité).
- **Le mercredi 2 avril 2025** : ½ journée de bilan à mi-parcours sera proposée en distanciel à l'ensemble des Tandems Solidaires avec l'objectif d'échanger sur les actions terminées, en cours et à venir.
- Chaque Tandem Solidaire devra remettre un court bilan écrit, accompagné de photos, au réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.
- Tout au long de l'année, certains Tandems Solidaires pourront être sollicités pour participer à des événements organisés par Pays de la Loire Coopération Internationale et par ses membres et partenaires afin de valoriser le dispositif.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

### Organismes éligibles :

- Association française de loi 1901 située dans la région des Pays de la Loire. L'association doit être engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et doit avoir de l'expérience en matière d'action éducative dans ces domaines.
- Tout établissement scolaire proposant des formations de la maternelle au lycée situé dans l'Académie de Nantes.

### Activités :

- Le projet doit mettre en œuvre un minimum de **trois actions** respectant les 3 étapes d'une sensibilisation réussie. Ces 3 étapes permettront aux élèves d'être **informés** sur une thématique liée aux grands enjeux mondiaux, de la **comprendre** via des supports pédagogiques participatifs et enfin d'**agir** par la réalisation concrète d'outils, supports, actions de sensibilisation à destination d'autres élèves de leur établissement et au-delà.
- Les activités doivent impliquer **les mêmes élèves/ apprentis**, dans le but de favoriser le partage d'information, la compréhension et leur engagement sur les grands enjeux internationaux, notamment à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable et en cohérence avec les programmes pédagogiques. Les actions doivent être participatives et favoriser l'esprit critique.
- Les projets doivent véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

### Financement :

- Les actions menées par les binômes **sélectionnés dans le cadre du coup de pouce** seront financées par le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale à hauteur de 500 euros maximum.
- L'enveloppe sera attribuée en débût de projet après signature d'une convention entre le réseau et le binôme.

## CALENDRIER

DÉPÔT DES DOSSIERS

18 octobre 2024

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Entre le 20 octobre et le 8  
novembre 2024

MISE EN ŒUVRE

• De mi novembre 2024 à juin  
2025

## MODALITES DE CANDIDATURE

Pour participer aux Tandems Solidaires, contactez par e-mail le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale : [mbeguain@paysdelaloire-cooperation-internationale.org](mailto:mbeguain@paysdelaloire-cooperation-internationale.org) avec en objet « Informations - Tandems Solidaires » ou rdv sur la page dédiée sur notre [site internet](#).

### **Vous souhaitez vous inspirer, découvrir des projets déjà réalisés ?**

Rendez vous sur la page des Tandems Solidaires pour découvrir [la vidéo](#) avec 3 témoignages de projets menés en 2021, la [bibliothèque des Tandems Solidaires](#) et rendez vous sur notre [panorama](#) des projets pour découvrir l'ensemble des projets soutenus depuis 2019.

### **Une adhésion au Réseau Régional Multi-Acteurs porteuse de sens.**

Que vous soyez une association, un établissement d'enseignement le réseau sera heureux de vous compter parmi ses membres !

### **Pourquoi adhérer ?**

- Vous ferez partie d'un réseau d'échanges de pratiques, de partage d'expériences et de mutualisation de projets avec d'autres acteurs de la solidarité et de la coopération internationale présents sur le territoire régional.
- Vous pourrez être accompagnés individuellement dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets, dans la recherche de partenaires ainsi que dans la réponse aux appels à projets.
- Vous pourrez participer à des formations méthodologiques et thématiques, des temps d'information, des groupes de travail, des événements, des conférences, etc.
- Vous pourrez gagner en visibilité en vous référençant sur l'[annuaire des acteurs](#) et le [panorama des projets](#) mais également en partageant vos actualités, offres d'emploi, etc.
- Vous serez informés des actualités du réseau, des membres, de ses partenaires, ainsi que des ressources mobilisables pour développer et renforcer vos projets.
- Vous disposerez de ressources (rapports, études, publications, outils, observatoires, etc.) pour enrichir vos projets.
- Vous pourrez participer aux choix des orientations stratégiques du réseau Pays de la Loire Coopération Internationale.

### [Plus d'informations sur la démarche et le montant des cotisations](#)

---

<sup>i</sup> <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr> (pour savoir si la commune où se situe l'établissement se trouvent en zone de revitalisation rurale (ZRR)

<sup>ii</sup> [https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/panorama\\_socio-economique\\_2020.pdf](https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/panorama_socio-economique_2020.pdf) (cf.p.14 pour connaître le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Pays de La Loire)